

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2018

COMpte RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix huit
Le 26 mars à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2018

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13
Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. TOILETTES PUBLIQUES PLACE ST HENRI

Monsieur le Maire informe des devis reçus :

Titulaire devis	menuiseries extérieures	Ossature charpente	montant HT	montant TTC
Delaunay Erbray	x	x	8 214,88	9 857,86
EMCG Châteaubriant	x	x	10 344,11	12 412,93
Jérôme JARET Casson	x		1 944,02	2 332,82

En attente du devis couverture il est proposé de valider le devis de Jérôme JARET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De retenir Jérôme JARET de Casson pour la réalisation des menuiseries extérieures pour un montant de 2 332,82 € TTC (768 € de pose et 1564,82 € de fournitures).

3. CLOTURE SALLE L'ASPHODELE

Afin de sécuriser l'utilisation de la salle l'Asphodèle, Monsieur le Maire informe qu'un devis a été sollicité auprès de la SARL ASTS Aunette Châteaubriant pour la fourniture et pose d'un portail coulissant acier et d'un portillon.

Le montant est transmis à l'assemblée qui souhaite temporiser et peut-être fabriquer portail et portillon en interne sachant que la configuration des lieux « en pente » exclu l'achat de portails standards.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX « RUE BERNARD DU TREUIL-RUE TARTIFUME »

M le maire rappelle que suite à la délibération 171201 du 18 décembre 2017 pour lancer le projet de travaux d'aménagement et de création de parking rue Bernard du Treuil (mise en sécurité), un marché a été constitué, avec en complément l'extension des réseaux d'assainissement EU et EP rue Tartifume.

La procédure utilisée étant la procédure adaptée, un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 15 février 2018 et est paru dans la presse spécialisée (Ouest France 44) le 22 février 2018, la date de limite de réception des offres étant fixée au vendredi 9 mars 2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en mairie le mardi 12 mars 2018 à 18h00, l'assemblée est invitée à prendre connaissance du tableau de résultat ci-dessous :

ENTREPRISES	CHAUVIRE	HERVE	PECOT	SAUVAGER
PRIX DE PRESTATIONS	129 022,00	109 221,00	107 000,20	96 759,00
*NOTE ATTRIBUEE	14,85	17,5	17,06	20,00

Critère d'attribution : le prix des prestations pour 60 %, la valeur technique des prestations pour 40%.

Compte tenu de ce qui précède, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de marché de l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant pour un montant de 96 759,00 € HT soit 116 110,80 € TTC, sous réserve que l'entreprise SAUVAGER reprenne les travaux qu'elle a effectué en entrée d'agglomération sur la RD14 en 2 points pour cause de malfaçons signalées par des riverains (hauteur et écoulement d'eaux pluviales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et une abstention, décide :

- ❖ De retenir l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant pour un montant de 96 759,00 € HT soit 116 110,80 € TTC
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ce marché.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2017

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 1 254 546,19 € et les recettes encaissées pour 1 199 291,24 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 209 768,62 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un résultat de clôture de l'exercice 2017 arrêté à +154 513,67 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2017

M le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 54 843,92 € et les recettes encaissées pour 52 738,97 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat d'investissement excédentaire de l'exercice précédent de 98 611,83 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un résultat de clôture de l'exercice 2017 de 96 506,88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement, établi par le Trésorier Municipal.

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 se présentant comme suit :

□ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2017	+605 602,79 €
Dépenses réalisées en 2017	- 460 368,26 €
<i>Résultat de clôture 2017</i>	+145 234,53 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2017	+593 688,45 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	+209 768,62 €
Dépenses réalisées en 2017	-794 177,93 €
<i>Résultat de clôture 2017</i>	+9 279,14 €

Excédent de clôture total +154 513,67 €.

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 se présentant comme suit :

□ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2017	+22 162,72 €
Excédent d'exploitation 2016 reporté	+10 000,00 €
Dépenses réalisées en 2017	-27 881,10 €
<i>Résultat de clôture 2017</i>	+4 281,62 €

□ Section investissement

Recettes réalisées en 2017	+20 576,25 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	+98 611,83 €
Dépenses réalisées en 2017	- 26 962,82 €
<i>Résultat de clôture 2017</i>	+92 225,26 €

Excédent de clôture total +96 506,88 €.

9. AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2017

La clôture de l'exercice 2017 donne des résultats excédentaires de 145 234,53 € en section de fonctionnement, et 9 279,14 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ d'affecter la somme de 145 234,53 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2018.
Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2018.
- ❖ Que la somme de 9 279,14 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2018.

10. AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2017

La clôture de l'exercice 2017 donne des résultats excédentaires de 4 281,62 € en section d'exploitation, et 92 225,26 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- ❖ d'affecter la somme de 4 281,62 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2018,
Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2018.
- ❖ Que la somme de 92 225,26 € sera inscrite en recette au compte 001 «Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2018

11. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
ADICLA Nantes	134,30
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	24,00
<i>total au 6281</i>	485.12
SDIS	<i>total au 6553</i> 18 390,00
ANIMATION SPORTIVE	500,00
<i>total au 6554</i>	500,00

Association ou organisme (suite)	Montant €
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupés ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
AJAlverne	150,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	47,40
Amicale des Aînés Ruraux	130,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Ardoise du Grand Bourg	200,00
ASCED Riaillé/handball	70,00
Association Sanitaire Apicole de L.A/Nantes.	30,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	30,00
Banque alimentaire ex canton de Moisdon	40,00
Club de Gymnastique Féminine Alverne	150,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo Club Meilleraye	50,00
Judo des Vallons de l'Erdre St Mars la Jaille	20,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	50,00
Moisdon Basket	110,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
OGEC Châteaubriant / classe ULIS	565,00
Prévention routière/Nantes	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
UNC Union Nationale des Combattants	120,00
Union Sportive Alverne SECTION FOOT	1 000,00
Imprévus	221,60
	<i>total au 6574</i>
	4000,00
OGEC école Notre Dame des Anges/ base 600 €/élève	31 000,00
	<i>total au 6558</i>
	31 000,00

12. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant l'état n°1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe pour 2018 transmis par les services fiscaux,

Considérant l'objectif poursuivi d'harmonisation avec la Meilleraye de Bretagne dès 2019 dans le cadre de la commune nouvelle ;

Sachant qu'il revient à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition applicables pour l'année en cours, au vu des besoins budgétaires et que leur maintien est compatible avec les deux objectifs précités, il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2017.

❖ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2017 soit :**

- Taxe d'habitation : 15,53 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

◆ **Section de fonctionnement**

Dépenses

011 - Charges à caractère général	212 335,12 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	198 022,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	8 000,00 €
042 – Opérations d'ordre	3 985,95 €
65 - Autres charges de gestion courante	106 256,93 €
66 - Charges financières	12 400,00 €
67 - Charges exceptionnelle	2 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	543 000,00 €

Recettes

013 - Atténuation de charges	3 162,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	25 100,00 €
73 - Impôts et taxes	278 933,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	179 536,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	41 050,00 €
76 – Produits financiers	1,00 €
77 – Produits exceptionnels	15 218,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	543 000,00 €

◆ **Section d'investissement**

Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	71 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	281 862,90 €
23 - Immobilisations en cours	109 830,60 €
041 – Opération patrimoniales - Subvention équipement	30 406,50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	505 000,00 €

Recettes

001 – Excédent d'investissement 2017	9 279,14 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	8 000,00 €
024 – Produit de cession	24 092,33 €
040 - Opération d'ordre – amortissements	3 985,95 €
041 – Opération patrimoniales	30 406,50 €
10 - Dotations, fonds divers et réserve	67 000,00 €
+1068-Dot. fonds div.et réserves: Excédent de fonctionnement	145 234,53 €
13 - Subventions d'investissement	216 701,55 €
16 - Emprunt	300,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	505 000,00 €

◆ Détail des dépenses d'investissements prévues au budget commune 2018 en € :

Sydela effacement de réseau et éclairage P rue Bernard du Treuil	11 000,00
Aménagement locatifs (chauffage)	3 942,50
Création park.entre B du Treuil-Gde Rue(voir op 339)	35 000,00
Réhabilitation ESPACE ARTISANAL des ARDOISIÈRES	50 000,00
Illuminations Noël	1 000,00
Boulangerie épicerie. matériel, mobilier, autres frais	399,62
Acquisitions foncières (chemin)	5 000,00
Poteau à incendie	2 000,00
Signalisation 2018	5 200,00
Matériel informatique	1 000,00
Achat portion terrain YR 108 pour 42 ca	1,00
Acquisitions foncières	132 900,00
Espaces verts entrées d'agglomération,	3 171,76
Clôture et enseigne de la salle Multifonctions "l'Asphodèle"	10 071,47
Clôture et murs boulangerie	2 096,31
Toilettes publiques	7 000,00
Vestiaires football/menuiseries extérieures et WC	11 000,00
Eglise tintement cloche 3	1 500,00
Eglise muret extérieur et vitraux	4 480,24
Autolaveuse	6 100,00

Cimetière ossuaire	5 000,00
Boulangerie Epicerie réhabilitation /extension	1 765,00
Travaux passage mairie-Bibliothèque	4 812,60
Travaux voirie-espaces publics suite PAVE	2 000,00
Travaux accessibilité suite Ad'AP	10 000,00
Rue Bernard du Treuil réseau EP, terrassement, enduit, signalisation ...	79 035,00
Rue Tartifume réseau Eau pluviale	7 218,00

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

❖ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci dessous :

Section d'exploitation

Dépenses

011 - Charges à caractère général	9 701,00 €
66 - Charges financières	500,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
Dépenses totales	22 700,00 €

Recettes

70 - Vente de produits, prestations de service	17.832,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
Recettes totales	22 700,00 €

◆ Section d'investissement

Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	3 700,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €
23 - Immobilisations en cours	101 432,00 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €
Dépenses totales	110 000,00 €

Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	92 225,26 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves Excédent de fonctionnement	5 275,74 €
Recettes totales	110 000,00 €

15. DERNIERES DECISIONS

Locatifs :

Le logement T3 rue Bernard du Treuil, libre à compter du 1^{er} avril 2018, va probablement être remis à la location aussitôt pour un loyer mensuel de 403,60 €, la mairie a reçu une demande. Le logement T4 8 rue des Rochers du Val est également libre au 1^{er} avril 2018 après réfection totale des peintures, pour un loyer mensuel de 490 €.

Projet « Une famille un toit » :

L'association « Une famille un toit 44 » est régie par la loi 1901, à but non lucratif. Elle intervient au titre des politiques publiques du logement notamment dans le cadre du Fonds de solidarité Logement du Département. Elle est confrontée à une demande de logements adaptés émanant de personnes souhaitant « rester vivre au pays » tout en se rapprochant des services.

L'association pourrait intervenir sur la commune en réhabilitant un bâtiment existant afin de créer et louer plusieurs logements adaptés, sous réserve que le bâtiment appartienne à la commune.

Comme évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 19 février dernier, un bâtiment privé qui permettrait ce type d'aménagement a été visité par l'association : il s'agit de la longère des consorts CRUAUT située sur l'axe des parcelles ZC30 et 61.

L'acquisition du bâtiment par la commune est à l'étude et deux estimatifs contradictoires ont été demandés. Il convient de préciser cependant le redécoupage des parcelles concernées :

Les parcelles ZC 30 (7800 m²) et 61 (7905 m²) seraient divisées pour intégrer différentes contraintes, notamment :

- les consorts CRUAUT souhaitent conserver la partie EST du bâtiment du fait de la mitoyenneté avec la maison d'habitation, ainsi que environ 1150 m² sur la ZC61 et 3700 m² sur la ZC30 (une emprise de 120 m² serait réservée en terrasse, au sud du bâtiment pour le projet),
- l'aménagement d'un lotissement communal pourrait être envisagé dans le prolongement de l'accès au bâtiment.

Le maire soumet pour avis du conseil municipal, les estimatifs qu'il a reçu concernant le bâtiment et le terrain attenant.

Le conseil municipal est favorable à l'envoi d'une offre écrite de la commune à l'attention des consorts CRUAUT.

Séance levée à 22h25

A Le Grand-Auverné, le 29 mars 2018

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD